



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Les moulins de Margueray ASVPVS n° 68 2013

Le moulin neuf de Margueray et un autre moulin en aval, non nommé, sont anciens, ils sont représentés sur le cadastre napoléonien établi en 1827, section « B » 28-29, 84- 85. Les anciens moulins existaient encore, du moins



carte de l'état major 1820-1860

partiellement, le 25 août 1959 mais il n'y avait plus de patente. Ils appartenait à monsieur Pellerin demeurant à Banville (14) propriétaire des moulins de haut et le moulin neuf sur la

commune de Margueray. Il y eut un projet de pisciculture déposé le 20 avril 1938 (DDAF). Une vente eut lieu le 28 octobre 1948 par Albert, Emile Pellerin et Victorine, Marie Houssin, à Léon, Joseph, Patrice Fains et son épouse Lucienne, Maria Bécherel, au lieu-dit le moulin neuf d'un emplacement de moulin sinistré total avec une cour, un ancien bief, jardin légumier, plant de pommiers, retraite à porcs. Les Gautier-Potier étaient toujours concernés par ces immeubles comme le prouve un legs réalisé à partir du décès du 12 février 1944 de la veuve Potier.

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr



carte de Cassini XVIII-ème siècle

Un autre meunier, François, Désiré Hennequin, décédé le 21 mars 1941, est connu à Margueray au moyen d'un testament daté du 10 mars 1897 (ACP Villedieu, vol 252, n° 394). Paul, Frédéric Ozenne, marié en 1923 à Joséphine, Angélique

Bertrand, était meunier à Margueray en 1924 comme l'atteste une quittance du 16 avril 1924 (ACP Percy, vol 111, folio 93, case 4) et divers autres actes. Mercredi 29 avril 1835, 22e année, N° 694, feuille d'affiches, annonces et avis de la Manche. Adjudication préparatoire, revente à folle-enchère. Devant messieurs les juges composant le tribunal civil de l'arrondissement de Saint-Lô, chef-lieu du département de la Manche, il sera, dans les formes et délais voulus par la loi, en l'auditoire ordinaire, place Louis-Philippe, heure de midi, procédé à la vente aux enchères et à l'extinction des feux, des immeubles ci-après désignés, saisis



Mariette de la Pagerie 1689

requête du sieur Pierre-Julien Le Pesant, dit Pichardière, propriétaire, cultivateur et maire, domicilié et demurant en la commune de Margueray, sur le sieur Jean-Bazilique Potier, meunier, domicilié en ladite commune de Margueray, par procès-verbal du sieur Gohier, huissier à Percy, en date du treize juin mil huit

cent trente-quatre, dont copies ont été laissées le même jour à messieurs Manson, adjoint au maire de la commune de Margueray, Hinet, maire de la commune du Chefresne, et Le Chevrel, greffier de la justice de paix du canton de Percy, qui en ont visé l'original, lequel a été enregistré à Tessy, le quatorze du

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

même mois, transcrit au bureau des hypothèques établi à Saint-Lô, le dix-sept, et au greffe du susdit tribunal, le vingt-huit dudit mois de juin. Désignation sommaire des biens, 1° Un moulin à blé à deux tournants, connu sous le nom du moulin neuf ou de bas de Margueray, dont le corps de bâtiment est couvert en chaume, construit partie en pierre et partie en argile, surmonté d'une tête de cheminée et éclairé par douze croisées ; vers le nord-est trois trous connus sous le nom d'œillards, dans deux desquels sont placés deux arbres et deux roues en chêne et hêtre, surmontés de leurs nocs en bois ; 2° Un petit bâtiment paraissant à usage de retraite à porcs, adossé et placé contre le pignon sud-ouest du bâtiment précédent, couvert aussi en chaume, en partie clos et construit en pierre et argile ; 3° Les cours et terrains vagues autour desdits bâtiments, contenant approximativement, compris les emplacements des bâtiments, deux ares ; 4° Une petite pièce de terre, en partie plantée de pommiers, nommée la Suretière, contenant environ neuf ares soixante centiares, et un juchoir à volailles placé dessus, élevé sur quatre piliers en bois et couvert en gluid ; 5° Un pré, nommé le pré du moulin ou des moines, naguères en deux portions qui ont été réunies et l'étang, biez ou mare d'eau se trouvant au bas vers nord-est de ce pré et servant à l'aliment des roues qui font mouvoir ledit moulin sus-désigné, le tout contenant, en étendue superficielle, environ soixante-cinq ares cinquante centiares ; 6° Un pré, nommé le pré des aunes, contenant environ trente-cinq ares soixante-dix centiares ; 7° Un second moulin à blé, aussi à deux tournants, nommé le moulin de haut de Margueray, dont le corps de bâtiment imparfait est construit en pierre et clos en partie en planches et pailles, couvert en chaume, vers le nord duquel bâtiment sont pratiqués deux trous ou œillards où sont placés deux arbres et deux roues en chêne et hêtre, au-dessous desquels se trouvent des nocs en bois ; 8° Un petit bâtiment, construit en pierre et imparfait, paraissant destiné pour étable, placé contre le pignon couchant du bâtiment désigné au numéro précédent, dont partie de la couverture en hangar l'abrite ; 9° La cour et terrains vagues entourant les bâtiments indiqués aux deux derniers numéros, contenant, compris l'emplacement de ces bâtiments, six ares soixante-

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

dix centiares ; 10° L'étang ou biez dudit moulin de haut de Margueray, contenant environ six ares vingt centiares ; 11° Une pièce de terre claire, labourable, nommée le grand clos du chemin ou le grand clos du pont, contenant environ un hectare six ares soixante-dix centiares, divisée en deux par une levée de terre sur laquelle il y a plusieurs pommiers et poiriers plantés, se dirigeant du midi au nord ; Tous lesquels immeubles sont situés en la commune de Margueray, à l'exception du n° 11 qui est situé en la commune du Chefresne, canton de Percy, arrondissement de SaintLô, département de la Manche ; ils sont exploités et fait-valoir par le sieur Potier, partie saisie. La première publication du cahier-descharges a eu lieu le samedi trente août mil huit cent trente -quatre, et les autres successivement de quinzaine en quinzaine. L'adjudication préparatoire desdits biens a eu lieu le samedi onze octobre mil huit cent trente-quatre, heure de midi, sur la mise à prix du sieur Le Pesant, savoir la pièce nommée le grand clos du chemin ou le grand clos du pont, pour mille francs, ci : 1000 francs. Et le surplus desdits biens, pour la somme de mille francs, ci : 1000 francs. Et l'adjudication définitive a eu lieu le samedi treize décembre mil huit cent trente-quatre, à midi, au profit de la dame Lasquier, sans profession, épouse du sieur Jean Bazilique Potier, meunier, domiciliée en la commune de Margueray, moyennant onze mille cinq cent francs. Ladite Lasquier, femme Potier, adjudicataire, n'ayant pas rempli les conditions de l'adjudication, ainsi qu'il est constaté par un certificat délivré par monsieur Adeline, greffier dudit tribunal, en date du quinze janvier mil huit cent trente-cinq, enregistré à SaintLô, le lendemain, lesdits biens seront revendus à sa folleenchère sur une première mise à prix de cinq mille francs, et à cet effet le cahier des charges a été publié de nouveau le samedi vingt-cinq avril mil huit cent trente-cinq, heure de midi, requête dudit sieur Le Pesant.

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.